

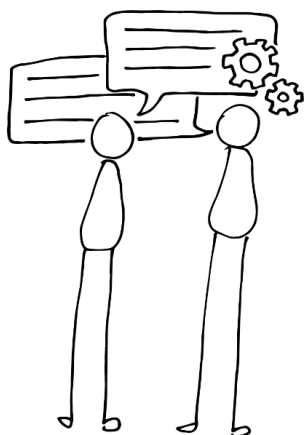
Obtenir et transmettre des données naturalistes : c'est facile ! Tout savoir sur le SINP Occitanie

Réponses aux questions supplémentaires

Lorsqu'on fait des demandes annuelles au SINP, est ce que l'ensemble des données est versé ou seulement leur mise à jour ?

C'est plutôt l'option « ensemble des données redonnées » qui devrait être retenue car d'une part il peut y avoir des mises à jour réalisées sur les données déjà fournies et d'autre part des données antérieures à la dernière demande ont pu être injectées dans le système. Toutefois le formulaire de demande permet de fixer des plages de dates d'extraction des données, mais ces dates s'appliquant à la date d'observation le choix d'une borne basse fixée à la date de dernière extraction ne permettra pas de récupérer les données plus antérieures mais injectées depuis sur la plateforme ni les données antérieures mises à jour.

Éric BRUNO – DREAL Occitanie



Est-il prévu d'intégrer les statuts (protection, listes rouges...) des espèces qui pourraient être visualisées et extraites le cas échéant ?

Les données extraites via les demandes de communication de données sont toujours associées (l'ensemble de ces statuts est exporté dans les fichiers de données) à tous les statuts disponibles dans la plateforme.

Éric BRUNO – DREAL Occitanie

Y a -t-il un lien avec le dépôt de données récoltées par les inventaires départementaux des zones humides ?

Non pas de lien direct à ma connaissance. Mais tout dépend de ce qui est considéré dans la donnée zone humide. Le SINP ne traite que des occurrences de taxons et d'habitats. Si des données de ce type sont produites elles ont effectivement vocation à rejoindre le SINP, y compris celles déposées dans le SIE.

Éric BRUNO – DREAL Occitanie.



Est-ce que le milieu marin est pris en compte dans le SINP régional ? Est-il possible de rappeler la structuration du SINP vis-à-vis des données issues du milieu marin ?

La question du milieu marin est restée longtemps sans réponse, il était considéré que le SINP-Mer était du ressort de l'Agence des Aires Marines Protégées. Depuis peu il y a eu des éclaircissements sur ce sujet et les données issues du milieu marin ont effectivement vocation à être traitées par le SINP régional, a minima celles situées dans les zonages marins rattachés aux départements côtiers. (cf. https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ref/referentiels_zonages_marins_de_Metropole).

Il reste la problématique pour les pôles animateurs de s'attacher d'experts pour la validation de ces données.

Éric BRUNO – DREAL Occitanie



Quelles sont les modalités d'adhésion à Géonature (Geonat Occitanie) pour la saisie de données en interne ? Nous souhaiterions disposer de cette interface. Quelles sont les modalités financières d'adhésion annuelle et y-a-t-il des formations pour maîtriser cet outil une fois déployé ?

La question du milieu marin est restée longtemps sans réponse, il était considéré que GeoNat'Occitanie est un outil de saisie et de gestion de données naturalistes porté par l'union des associations naturalistes d'Occitanie OC'Nat et co-administré par un ensemble de structures partenaires.

Vous pouvez vous rapprocher d'Oc'Nat afin de connaître les modalités d'adhésion. Nature en Occitanie dispense des formations à l'outil tous les ans.

Mathilde BEGUIN – Nature en Occitanie